



Case postale 39
1636 Broc

www.fcbroc.ch
info@fcbroc.ch

Concept de protection pour les entraînements et compétitions Saison 2020-2021 : covid-19

Version 3.0 : 27 août 2020

Auteur : Comité FC Broc

Nouvelles conditions cadres

À partir du 6 juin 2020, l'organisation des compétitions, des entraînements et des matchs est à nouveau autorisée dans chaque sport - sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. Dans les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, les entraînements et les matchs doivent être organisés de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec une liste de présence correspondante. Dans ce contexte, on considère qu'un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (>15 minutes) ou répété avec une distance de protection inférieure à 1,5 mètre (diminution de 2 mètres à 1,5 mètre depuis le 22 juin 2020 sur décision du Conseil Fédéral).

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs :

1. S'entraîner et participer à des matchs uniquement en l'absence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs et ne peuvent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à la maison ou être placées en isolement et discuter des procédures à suivre avec leur médecin traitant.

2. Garder la distance

À l'arrivée, ainsi qu'à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, lors des théories, en tant que spectateur, sous la douche, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations - dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il faut toujours maintenir une distance de 1,5 mètre et continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et les applaudissements. Le contact physique est à nouveau autorisé, uniquement lors de l'entraînement ou du match.

Pour les entraînements tout comme pour les matchs, une seule équipe par vestiaire est autorisée. Il est strictement interdit d'accueillir plusieurs équipes du même club ou de clubs différents en même temps dans le même vestiaire.

3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Si vous vous lavez soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ou le match, vous vous protégez et protégez votre entourage.



Case postale 39
1636 Broc

www.fcbroc.ch
info@fcbroc.ch

4. Limiter le nombre de personnes présentes à un maximum de 300

Dans le Canton de Fribourg, un maximum de 300 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) peuvent être présentes simultanément sur l'installation sportive. Il convient de s'assurer que le nombre de personnes à contacter en cas d'infection ne dépasse pas les 300. À cet effet, il est envisageable de définir des secteurs/zones (par exemple, deux secteurs différents de part et d'autre de la surface de jeu). S'il existe des places assises, il convient de garder au moins un siège de libre entre deux personnes. Si la distance prescrite de 1,5 mètre ne peut être respectée, l'OFSP recommande le port d'un masque de protection.

Si le port du masque de protection est obligatoire lors d'une manifestation et/ou si la distance prescrite de 1,5 mètre peut être respectée à tout moment, il peut être renoncé à l'aménagement de secteurs distincts et à la saisie des coordonnées personnelles.

Le flux de personnes (par exemple à l'entrée et à la sortie des zones réservées au public) doit être géré de manière à maintenir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs.

5. Tenir des listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter la recherche de contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et les matchs. Pour chaque entraînement et match, les entraîneurs sont responsables de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste. Ils veillent aussi à ce que cette liste soit mise à la disposition du ou des délégués au coronavirus du club sur demande, et sous la forme convenue (voir point 6). La forme sous laquelle la liste est tenue (clubcorner.ch, doodle, Excel, etc.) est laissée à choix pour le club.

6. Responsable coronavirus du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un ou plusieurs délégués au coronavirus. Monsieur Jacques Pasquier, Président du club, assure le respect des mesures pour les entraînements et matchs organisés par le club, et est joignable à info@fcbroc.ch.

7. Dispositions particulières

Le club n'engage sa responsabilité que selon le planning des entraînements et matchs prévus, et aucunement pour des présences sur les terrains hors de ces périodes.

Ce concept a été communiqué à l'ensemble des personnes concernées et est publié sur le site internet officiel du club (www.fcbroc.ch).

Broc, le 27 août 2020

FC Broc

Jacques Pasquier
Président et responsable covid-19

Damien Tomasini
Responsable technique

